



APPEL À PROJETS MOIS DE LA BIODIVERSITÉ & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021 RÈGLEMENT



Lorient Agglomération lance un appel à projets auprès des associations locales susceptibles de proposer et réaliser une action de sensibilisation du public, lors du « Mois de la Biodiversité et du Développement Durable », du samedi 22 mai au dimanche 20 juin 2021, sur son territoire.

L'APPEL À PROJETS VISE 3 OBJECTIFS :

- Relayer la campagne européenne en valorisant l'action des associations locales.
- Promouvoir les comportements éco-responsables individuels et collectifs.
- Faire connaître les solutions concrètes développées localement pour agir au quotidien.

LES THÈMES DE L'APPEL À PROJETS :

L'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques du développement durable :

- Économie verte et bleue, innovation, consommation responsable, alimentation/santé, efficacité énergétique, énergies renouvelables, tourisme durable, économie circulaire, ...
- Préservation du patrimoine, des milieux et des ressources naturelles (eau, air, sols,...), santé et environnement, prévention des pollutions, des risques et des nuisances, ...
- Promotion de l'aménagement et de l'habitat durable, des transports collectifs et alternatifs (bus, train, bateau, vélo, marche, ...), des comportements éco-responsables, ...
- Solidarités et « Mieux vivre ensemble », économie sociale et solidaire, partage des savoirs, liens inter-générationnels, numérique, communication au service de la citoyenneté, ...

Pour l'édition 2021, une attention particulière sera portée aux projets concernant la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. En effet, dans le cadre du plan d'actions stratégique pour la biodiversité en cours d'élaboration, Lorient Agglomération souhaite mettre l'accent sur la sensibilisation du public au bien-être apporté par la diversité biologique et à la menace que constitue pour l'humanité son déclin rapide.

QUI PEUT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET ?

Toute association locale implantée sur une des 25 communes de Lorient Agglomération peut répondre à l'appel à projets. Un seul projet peut être présenté par chaque association candidate.



QUELS TYPES DE PROJETS ET POUR QUELS PUBLICS ?

Les projets présentés doivent impérativement comporter une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la biodiversité, à l'adaptation au changement climatique ou sur un des thèmes précités.

Les animations doivent impérativement se dérouler sur une ou plusieurs des 25 communes de Lorient Agglomération, pendant la période du samedi 22 mai au dimanche 20 juin 2021.

Les actions de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre différentes formes : atelier, conférence, débat, portes ouvertes, randonnée, circuit de découverte, jeu, concours, ...

COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à l'appel à projets, 5 documents sont à fournir :

- Les statuts et le dernier rapport d'activités de l'association datés et signés ainsi que le récépissé de dépôt à la Préfecture (n° SIRET/SIREN le cas échéant)
- La fiche projet « Mois de la biodiversité et du Développement Durable 2021 » renseignée (téléchargeable sur le site <http://www.lorient-agglo.bzh>)
- Un courrier de demande de subvention précisant le montant souhaité
- Une attestation sur l'honneur datée et signée relative à la faisabilité du projet
- Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

LE MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le **fonds mobilisé** pour l'appel à projets 2021 est d'un montant de **28 500 €**. Le soutien financier attribué par Lorient Agglomération à chacun des projets retenus est déterminé en fonction du nombre de projets déclarés recevables. Il ne doit pas excéder 80% du budget prévisionnel du projet. **Le montant maximum de subvention est fixé à 3 000 €.**



LES MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS :

Le pilotage de l'appel à projets est assuré par la Vice-présidente de Lorient Agglomération chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI. L'instruction technique et administrative est réalisée par la Direction Environnement/Développement Durable.

La sélection des projets se fait, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible, sur la base des critères suivants :

- Inscription de l'action proposée dans les thématiques définies.
- Ampleur de l'action en nombre de personnes ciblées ou caractère reproductible.
- Qualité et diversité des partenariats développés pour sa mise en œuvre.
- Caractère innovant ou capacité à toucher des publics difficilement mobilisables.

Après une analyse technique des projets, la Vice-présidente propose au Bureau de Lorient Agglomération une sélection des projets au regard des critères susvisés. Le Bureau de Lorient Agglomération décide des projets à retenir, de la répartition de l'enveloppe et de l'attribution des subventions.

Un courrier est ensuite adressé à chaque association pour l'informer de la décision de l'EPCI et lui préciser les conditions d'attribution de la subvention, liées à la **production d'un bilan quantitatif et qualitatif**, accompagné de photos, à transmettre à Lorient Agglomération **avant le 31 juillet 2021**.



LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Pour l'édition 2021, le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Lancement de l'appel à projets : le mercredi 09 décembre 2020.
- **Date limite de dépôt des projets : le vendredi 05 février 2021.**

Le dossier complet est à envoyer par mail à ctorel@agglomero-orient.fr ou par courrier à :

Monsieur le Président de Lorient Agglomération
 Pôle Aménagement Environnement Transports
 Direction Environnement Développement Durable
 Maison de l'Agglomération – Esplanade du Péristyle
 CS 20001
 56 314 LORIENT Cedex

Un accusé de réception sera délivré dans les 8 jours pour confirmer que le dossier est complet. Pour toute information complémentaire, s'adresser à Catherine TOREL-BRETECHE au 02 90 74 72 07.